



**COMMUNE DE FOUQUIERES LEZ LENS**  
**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010**



**PRESIDENT** : BOUCHEZ M. Maire

**PRESENTS** : HOCHART D. BERTIN A. CHAUDAUDRA E. SZAT S. HENOT D. MACIAZEK C. FLAMENT A. PAW R. Adjoints – . SYS M. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. MOLENDRA E. THIRION J.P. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : BOUKHATEB N. BIELKIN L. BELHAJ M. conseillers municipaux ont donné procuration – DARCHEVILLE F. BUYCK I. Conseillers municipaux.

**ABSENTS** : MONTEVILLE G.M. FAVIER E. VANTOURNHOUDT A. Conseillers Municipaux

**SECRETARE**: VANEECKE M.A. Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.



**ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Contrat d'entretien des caniveaux
- Droit de préemption urbain sur l'immeuble sis 7 rue J.Jaurès
- Convention de partenariat avec la société APAVE
- Convention d'intervention avec l'association SALTIMBANGE
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour extension de la salle Ziarkowski
- Contrat de maintenance des installations d'éclairage public et signalisation tricolore
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension du dortoir de l'école J.Ferry maternelle
- Marché de travaux de réfection de voirie et trottoirs dans diverses rues de la commune

**LOTISSEMENT DU VERT TILLEUL**

Le Conseil Municipal

- approuve le compte-rendu d'activité de l'année 2008 présenté par ADEVIA chargé de l'aménagement du secteur Du Vert Tilleul
- autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation jusqu'au 8 janvier 2013 la convention publique d'aménagement pour permettre notamment la construction de l'EHPAD

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

**CITE DU VIEUX 9**

Le Conseil Municipal

- approuve le compte-rendu d'activité de l'année 2008 présenté par ADEVIA chargé de l'aménagement De la cité du Vieux 9



- autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation du délai de 3 ans de la convention publique d'aménagement pour permettre la réalisation de toutes les prestations,
- Par ailleurs, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'avance de trésorerie consentie conformément à la convention publique d'aménagement pour un montant de 450 000 €. Cette avance permettra de ne pas faire supporter des frais financiers supplémentaires et sera remboursée à la commune au plus tard en 2015. Les produits financiers qui en découleront figureront au bilan final de l'opération.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

### **CO-MAITRISE D'OUVRAGE**

Suite à la réalisation du giratoire sur la RD 46 entre les communes de Billy-Montigny et Fouquières-lez-lens et considérant la décision des deux communes d'ériger une sculpture dans l'anneau central dudit giratoire, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec la commune de Billy-Montigny.

### **TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite à la consultation réalisée pour le renouvellement de l'éclairage public dans diverses rues de la commune, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise SANTERNE CITEOS dont l'offre s'élevant à la 210 005.15 € H.T. est économiquement la plus avantageuse. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide d'instituer, conformément à la réglementation des textes en vigueur, la prime de service et de rendement aux agents titulaire relevant des grades suivants :

- technicien supérieur
- contrôleur des travaux

Cette délibération prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 est approuvée à l'unanimité.

### **LOCATION VENTE D'UN IMMEUBLE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la location vente de la surface commerciale sise rue Bernard, à compter du 1<sup>er</sup> MAI 2010 à titre gratuit pour une période de 3 mois et moyennant un loyer mensuel à compter du 1<sup>er</sup> août 2010 de 350 € H.T. Par ailleurs, le locataire versera la somme de 500 € par mois en vue de l'acquisition pouvant intervenir au plus tôt après 4 années de location et autorise le Maire à signer le bail commercial çà intervenir qui sera établi par Maître SEROUX Notaire à Lens.

### **LOCATION D'UN TERRAIN**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location d'un terrain cadastré section AL N° 561p d'une superficie d'environ 1 ha à la SARL F.M.D. Formation moyennant un loyer mensuel d'un montant de 208 € H.T. prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2010. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

AFFICHE LE 30 MARS 2010  
Le Maire

BOUCHEZ M.